

Les élus ont le sentiment d'être floués et ne croient plus à la parole de l'État

Dans un entretien accordé à *Maires de France*, André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, revient sur les sujets d'actualité qui seront au cœur du 100^e Congrès des maires de France (21-23 novembre), à Paris.

Les associations d'élus du bloc communal ont sonné l'alerte rouge, début septembre, en estimant que le gouvernement avait rompu cet été la relation de confiance qu'il leur avait promise. Quelles sont les principales raisons de la colère des élus ?

Elles sont nombreuses. L'annonce, le jour de la Conférence nationale des territoires (CNT) du 17 juillet,

dans les jours et les semaines qui ont suivi, sans aucun échange préalable avec les associations d'élus locaux : suppression de 300 millions d'euros de crédits pour 2017 et réduction du nombre des contrats aidés. Ces annonces sont en totale contradiction avec les principes de confiance, de transparence et de concertation

que le gouvernement lui-même avait mis en avant lors de la CNT.

La confiance est-elle rompue avec l'État ?

Les élus ont le sentiment d'être floués et ne croient plus à la parole de l'État. La

confiance est fortement dégradée et l'AMF demande à l'État de se reprendre rapidement sinon elle sera rompue.

Avez-vous obtenu des garanties de

l'État sur le dossier des contrats aidés ?

Le gouvernement ne débloque aucun crédit supplémentaire. Il se contente de demander aux préfets de redéployer les contrats en réduisant leur durée et en ciblant certaines priorités comme la santé et le social. La ministre du Travail a mis plus d'un mois pour répondre au courrier que l'AMF lui avait adressé en août sur le sujet. Quel mépris ! (lire p. 16-17)

Le débat s'est engagé sur la pertinence des emplois aidés. Qu'en pensez-vous ?

Les contrats peuvent sans doute être améliorés et l'AMF est prête à apporter son concours aux travaux de la mission confiée en ce sens par le gouvernement à Jean-Marc Borello si tant est que le gouvernement veuille bien associer les élus aux discussions. Mais je m'inscris en faux contre leur inutilité et leur

inefficacité. Ils favorisent l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Le dispositif est beaucoup moins coûteux que si les personnes concernées étaient inscrites au chômage ou touchaient le RSA. Et leur utilité sociale, à travers les services rendus à la population, est irréfutable. Je suis scandalisé par les propos du chef de l'État assimilant l'embauche des emplois aidés à un « clientélisme » de la part des élus locaux. C'est injurieux pour les maires et indigne d'un président de la République.

Le 22^e rapport de l'Observatoire des finances locales portant sur 2016 note une amélioration des finances locales. Pourtant, vous estimez que les collectivités sont « au bord de l'anorexie financière ». Pourquoi ?

Ce n'est pas contradictoire. Il s'agit d'analyses complémentaires. Certains indicateurs financiers s'améliorent en effet mais à quel prix ! Les collectivités ont largement contribué au redressement des comptes publics puisque leur effort sur la période 2014-2017 s'élève à 11,5 milliards d'euros via la diminution nette de leurs recettes. Elles ont atteint la quasi-totalité de l'objectif qui leur était assigné contrairement à l'État qui est très loin du compte alors même que sa contribution était prévue sous la forme d'économies tendanciennes. Il y a un palier dans la contraction des dépenses locales. C'est comme dans un régime : les premiers kilos



leurs dépenses. Ceci laisse supposer que toute dépense est mauvaise. Un élu qui soutient le développement économique ou une structure d'aide sociale en engageant une dépense est-il donc un mauvais maire ? Et, à l'inverse, ne plus soutenir une association ou un événement culturel serait donc « vertueux » ? Il y a toujours des marges de progrès dans la gestion budgétaire mais, comme le disent de nombreux élus, les collectivités « sont à l'os » et ont déjà réalisé d'énormes efforts de rationalisation. Le nouvel objectif de 13 milliards d'euros est dans ce contexte insupportable et inacceptable pour l'AMF. S'il était maintenu, nous assisterions à une panne généralisée de l'investissement. **L'AMF ne signera donc pas le « pacte de confiance » financier dont l'État souhaite convenir avec les élus ?**

En plaçant un pistolet sur la tempe des élus, tout est possible ! Le pacte se résumerait à une baisse des dépenses des collectivités. Si elles ne réalisent pas les efforts demandés, l'État baissera leurs dotations en 2019... Le gouvernement n'a pas précisé les modalités de l'effort demandé aux collectivités. Dans ce contexte flou, le chef de l'État a demandé aux préfets de passer un contrat avec les « 300 collectivités qui font 80 % des dépenses locales » pour faire des économies de fonctionnement. C'est surréaliste. L'AMF ne peut donc signer en l'état un pacte qui se résumerait à des larmes et à de la sueur. L'État doit sortir du brouillard, de l'improvisation, du bricolage. S'il engage une véritable négociation avec les associations d'élus, l'AMF pourrait accepter le principe d'un objectif d'économies fixé par rapport à une évolution

« L'AMF ne peut signer en l'état un pacte qui se résumerait à des larmes et à de la sueur »

que l'effort d'économie demandé aux collectivités d'ici à 2022 était porté de 10 à 13 milliards d'euros, sans aucune explication de la part de l'État. Et les décisions prises

L'AMF monte au créneau

Dans un communiqué publié le 13 septembre, à la suite de la dernière réunion de son bureau avant le 100^e Congrès, l'AMF « s'inquiète des multiples annonces qui remettent en cause les principes constitutionnels de la République décentralisée garantissant la libre administration et l'autonomie financière des collectivités territoriales ». Plusieurs réformes annoncées sont « préoccupantes » comme la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers et la réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros, « ce qui pourrait

engendrer de graves conséquences sur les territoires, et notamment sur les services aux habitants et les investissements publics locaux. Sans oublier les ponctions induites sur les ressources des agences de l'eau, le financement incertain des activités périscolaires et du logement social », souligne l'AMF. Elle « s'alarme de la stigmatisation récurrente des élus locaux qui ne peut que nourrir populisme et démagogie », en réponse aux débats sur le nombre, le coût et le « clientélisme » des élus locaux suscités par le gouvernement et le chef de l'État.

sont faciles à perdre. Mais si l'on va trop loin, on frise l'anorexie. Beaucoup de collectivités sont dans un état d'anorexie financière.

La baisse des dotations de l'État depuis 2014 n'a-t-elle pas eu quand même un effet vertueux sur les efforts de gestion des collectivités ?

Les collectivités n'ont pas attendu d'être contraintes par la baisse des dotations pour bien gérer leurs budgets. Surtout, j'attire votre attention sur les conséquences de la baisse des concours de l'État sur les services publics locaux, l'emploi et l'investissement local. Ce dernier

a baissé de 25 % depuis 2013 ! Ce sont des millions d'heures de travail en moins pour les entreprises, des annulations de festivals, des baisses de subvention aux associations, un patrimoine communal qui se dégrade car les dépenses d'entretien de la voirie ou de rénovation d'équipements doivent être reportées. La baisse des dotations a aussi contraint des élus à augmenter les impôts locaux et/ou les tarifs des services publics locaux. Le bilan de la baisse des dotations ne se pose donc pas en termes de « gestion vertueuse ». Il est catas-

trophique. Heureusement, l'AMF avait obtenu un abondement de la DETR et du FSIL ainsi qu'une « baisse de la baisse » de la DGF pour 2017. J'espère que ces deux éléments permettront une reprise de l'investissement local cette année. **L'État ne baissera pas les dotations aux collectivités en 2018. Il leur propose de réduire de 13 milliards d'euros d'ici à 2022 leurs dépenses de fonctionnement. Cela vous paraît-il réalisable ?**

Je conteste l'idée même d'imposer aux collectivités une réduction de

tendancielle des dépenses durant la mandature. Mais nous devons convenir des bons indicateurs et des clés de répartition de l'effort. Et l'État devra respecter ses propres engagements en termes de maîtrise de son équilibre budgétaire.

Vous déplorez la suppression de la taxe d'habitation (TH) en dépit des assurances de l'État de compenser le manque à gagner aux collectivités. Pourquoi ?

La suppression de la TH est pour l'AMF une ligne rouge à ne pas franchir. Pourquoi serait-elle injuste pour 80 % des contribuables et pas pour les 20 % restants ? L'État avait un moyen très simple de corriger les inégalités liées à cet impôt : appliquer la révision des valeurs locatives, voire intégrer une partie du revenu des habitants dans son calcul. Il refuse et c'est un non-sens. Cela supprime le lien entre le citoyen et la commune. La suppression partielle de la TH représente une perte de recette de 10 milliards d'euros pour les collectivités. Ceci est de nature à remettre en cause le principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités. L'État assure qu'il compensera à l'euro près mais nous sommes très méfiants car instruits par le passé de dispositifs de compensation transformés en dotation que l'État peut minorer à sa guise.

Les chantiers engagés dans le cadre du comité de pilotage (Copil)

« finances » de la CNT recourent ceux du Comité des finances locales (CFL). Comment les réflexions seront-elles coordonnées ?

Je ne peux pas empêcher le gouvernement de créer des « comités Théodule ». Mais le seul lieu où l'on débat des relations financières entre l'État et les collectivités est le CFL qui est une instance légitime élue. L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales peut aussi apporter son expertise aux travaux de la CNT. Pour le moment, nous ne sommes pas saisis.

Quels sont les chantiers du CFL ?



© Roland Bourquet

Nous souhaitons poursuivre le chantier de la réforme de la DGF, définir les conditions d'application de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, améliorer les dispositifs de péréquation pour les adapter à la nouvelle carte intercommunale, travailler sur l'élaboration d'une loi de financement des collectivités locales. Je souhaite aussi engager avec l'État une réflexion sur l'instauration d'un dispositif inspiré de l'article 40 de la Constitution visant à préserver les collectivités des décisions provoquant une baisse de leurs ressources ou une hausse de leurs dépenses.

Quel jugement portez-vous sur les lois pour la confiance dans la vie politique qui viennent d'être promulguées ?

La clarification de la gestion des

emplois de cabinet, le renforcement de la transparence et la lutte contre les manquements à la probité sont des mesures essentielles. Je n'étais pas opposé à la suppression de la réserve parlementaire dès lors que le législateur prévoyait de reverser son montant – 147 millions d'euros cette année – pour soutenir l'investissement local, par exemple au sein de l'enveloppe de la DETR. Ce n'est pas le cas et je le déplore. Le débat du projet de loi de finances pour 2018 permettra au Parlement, j'espère, de réintroduire cette mesure. **Le chef de l'État envisage de limiter le nombre de mandats locaux dans le temps et de réduire le nombre d'élus locaux. Quel est votre opinion ?**

Ces deux mesures sont purement démagogiques. Si un élu est réélu,

c'est parce que les citoyens le veulent et estiment son travail. Borner leur choix remet en cause la démocratie locale en supprimant la libre expression de vote des électeurs et en privant les élus de la liberté de se représenter à leurs suffrages. La limitation du nombre d'élus locaux, justifiée par le soi-disant coût qu'ils représentent, est une aberration : 85 % des conseillers municipaux ne touchent aucune indemnité ! Si l'État devait les remplacer par des fonctionnaires, cela coûterait des

centaines de millions d'euros. Le chef de l'État remet en cause le modèle du bénévolat républicain : 500 000 personnes qui s'investissent gratuitement dans la gestion locale ne sont pas une charge mais une force pour la République !

L'AMF organise en novembre prochain son 100^e Congrès. Comment analysez-vous les raisons de cette longévité ?

Les communes sont des éléments essentiels de la République, des « petites patries » dans la grande. L'histoire de France a façonné ce paysage institutionnel et cette organisation administrative. Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France représente tous les Français dans leur diversité. Les maires incarnent l'identité nationale et l'AMF porte cette histoire et cette réalité.

Quelle sera la tonalité de ce congrès ?

Je pressens qu'il sera effervescent tant les sujets d'inquiétude sont nombreux, y compris sur l'avenir même de la commune car ses moyens financiers se réduisent et la volonté de recentralisation est forte de la part de l'État. Il pourrait devenir un congrès de la colère et de l'affrontement si le gouvernement ne répond pas à ces inquiétudes en novembre prochain.

Propos recueillis par **Christine NEMARQ** et **Xavier BRIVET**

CFL : renouvellement

Élu en 2012 et réélu en 2014, André Laignel a été reconduit, le 5 septembre, à l'unanimité et pour trois ans dans ses fonctions de président du Comité des finances (CFL). Le maire d'Issoudun (36) préside également l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, installé le 18 octobre 2016, en remplacement de l'Observatoire des

finances locales. Composé de 32 membres titulaires élus (et leurs suppléants) et de 11 représentants de l'État, le CFL a été renouvelé pour moitié. David Lisnard, maire de Cannes, et Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, en ont été élus vice-présidents.